



**LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS HUMAINS
CAMEROON LEAGUE FOR HUMAN RIGHT
(LCDH)**

**BP : 2753 Douala – Cameroun
Tél. : (+237) 33 00 22 75 / 77 78 87 53**

E-mail : geremy_tchinda@yahoo.fr ou lcd_humains@yahoo.fr



35^{ème} JOURNEE INTERNATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

LE CAMEROUN A LA UNE DE L'EVENNEMENT

Dans la capitale économique Camerounaise à Douala, plusieurs sociétés industrielles, organisations de protection environnementale et universitaires ont répondu massivement présent à la cérémonie marquant la 35^{ème} journée internationale de l'environnement, qui a conduit à une marche partant du carrefour Agip à l'esplanade de la Mairie de Log-baba Arrondissement de Douala 3^{ème} à Bassa. Après les cérémonies présidées par les autorités administratives, plusieurs arbustes ont été plantés à l'esplanade de la Mairie.



Photo (point de départ de la marche)

*De gauche à droite (madame **Anne NZANG**, Centre d'Information des Nations Unies à Yaoundé-Cameroun, milieu, **Nadège Nkonda**, à droite, **Geremy Tchinda**, président de la Ligue Camerounaise des Droits Humains*

Les problèmes environnementaux au Cameroun sont vastes. Le mode opératoire est bien connu : minimiser l'utilisation ou le gaspillage des ressources non renouvelables ; maîtriser l'utilisation rationnelle et durable des ressources renouvelables en respectant le rythme naturel de renouvellement ; maintenir le niveau de déchets dans les limites de la capacité d'absorption du milieu... Ces résolutions pourraient paraître comme des éléments restrictifs de l'industrialisation à laquelle le Cameroun aspire, pour son développement économique. Du coup, autant le gouvernement que les organisations non gouvernementales (ONG) sont à pied d'œuvre, dans le but de trouver la parfaite adéquation entre développement économique et protection de l'environnement.

Dans cette optique, la création, il y a quelques années déjà, du ministère de l'environnement et de la protection de la nature, est de toute évidence un pas décisif. De même que la création d'un comité interministériel de l'environnement. C'est cette instance qui, avant toute entreprise, valide tous les dossiers d'impact environnemental, avant l'autorisation administrative de démarrage des travaux. Cette action s'appuie sur une série de dispositions juridiques parmi lesquelles les lois d'août 1996, fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ; de juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ; de février 2005, fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ; de mars 2006, fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnement... Toute cette batterie juridique correspond à l'esprit qui a présidé à la ratification par le Cameroun de différents traités, protocoles et autres accords internationaux.



(Insalubrité criarde en milieu urbain à Douala)

De manière plus concrète, la volonté du Cameroun de contribuer à la préservation de l'environnement s'est traduite par des campagnes de reboisement, la lutte contre le braconnage, la création de nombreuses réserves naturelles, l'élaboration d'un plan national de gestion de l'environnement, la facilitation de l'action des ONG. Ces dernières sont chaque jour un peu plus nombreuses. Et leur action dans l'assainissement du cadre de vie des Camerounais, la protection des espèces en danger, mais aussi la formation et l'encadrement vers de nouveaux comportements des populations vivant dans ou autour des êtres protégés. Cette action devrait d'ailleurs s'étendre aux zones urbaines et périurbaines, car, il est évident que la protection de l'environnement commence par des gestes aussi banaux que la gestion des ordures ménagères dans les maisons, les rues, etc.

Le Cameroun n'est totalement pas à l'abri des problèmes de l'environnement. La sous-région et l'Afrique dans son ensemble non plus. Le lac Tchad par exemple qui était le sixième lac du monde dans les années 1960, et qui fournissait de l'eau douce à plus de 30 millions d'Africains, a vu sa surface passer de 26000 km² à moins de 1500 km² à l'heure actuelle ! La croissance démographique, le développement des activités agropastorales et désertification, ont entraîné son assèchement progressif. Au point qu'il pourrait avoir disparu dans vingt ans.

Pour la première fois, aucun lieu du globe n'est épargné par le réchauffement. Pour la première fois également, toutes les réserves et ressources sont inventoriées, quantifiées, évaluées, et leur épuisement est situé dans le temps. Hier on parlait du charbon ou du pétrole. Aujourd'hui, il est question de l'eau, de l'oxygène et de l'ozone. La menace d'une catastrophe pèse sur la planète entière. L'espèce humaine est menacée de disparition. Le réchauffement s'annonce partout donc comme une calamité.



*Marche vers
L'esplanade
De la Mairie
De Douala 3è
à Log-baba*

Certes, le Cameroun à instituer par la loi le service civique national de participation au développement des jeunes âgés de 17 à 21 ans en vue de sensibiliser sur la protection de l'environnement et de l'écosystème ? Certes, le pays déploie depuis plusieurs années de gros efforts pour arrêter l'avancée du désert, à travers la création des réserves forestières et le reboisement. Mais, le problème du réchauffement de la terre reste entier, en raison de sa complexité. Les pays développés se sont engagés récemment à réduire le gaz à effet de serre de 50% d'ici 2050. Mais des actions concrètes ne sont pas envisagées.

Par conséquent, pour sauver la planète, les pays du nord dont la plupart sont à l'origine du réchauffement climatique, doivent prendre leur responsabilité, notamment en ce qui concerne la sauvegarde de la forêt tropicale. Ces Etats et surtout les plus pollueurs doivent donc s'accorder pour louer cet espace aux pays forestiers du sud. On pourrait ainsi compenser une partie de la pollution planétaire en engageant financièrement le Nord dans la protection de la forêt tropicale. Le loyer permettrait ainsi de dédommager les populations démunies qui tirent directement profit de la déforestation. C'est le lieu de rappeler que de 20 à 25% des émissions mondiales de gaz carbonique (CO₂), principalement responsable de l'effet de serre, sont dues à la déforestation dans les pays en développement. Il est urgent d'agir. C'est l'avenir de l'humanité qui est en question.



*Implantation d'arbustes à esplanade de la Mairie de Log-baba par les collaborateurs
Du président de la Ligue Camerounaise des Droits Humains*

Il faudrait par ailleurs planter les arbres. La végétation absorbe naturellement l'oxyde de carbone. L'extension des forêts a aussi pour effet de diminuer la réflexion du rayonnement solaire à la surface du globe. Pour sauver la planète de la catastrophe, il importe aussi d'organiser chaque année dans chaque pays, une journée d'action pour la terre. On en profiterait pour établir le bilan écologique de l'année écoulée et multiplier les actions vertes. Dans le même ordre d'idée, parce que les problèmes sont planétaires, il importe de leur trouver des solutions planétaires.

P/ La Ligue Camerounaise des Droits Humains

Geremy Tchinda

Président

BP : 2753 Douala – Cameroun

Tél. ☺+237) 33 00 22 75

Direct ☺+237) 77 78 87 53